



ancienis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-101**
Conseil municipal du 29 juin 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, André-Jean VIEAU (arrivé à 19h49) RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : CHAUVET-GUERIN Aurélien

Pouvoirs : CHAUVET-GUERIN Aurélien à Déborah BERLIOZ

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 23/06/2026

Date de la publication : 30/06/2026

2026-101 URBANISME - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) MULTISITES GRANDS CHAMPS SUD URIEN - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCÉDANT (CRAC)

Rapporteuse : Mireille LOIRAT

Par délibération du Conseil municipal en date du 11 février 2008, la commune historique d'Ancenis a approuvé le dossier de création de la zone d'aménagement concerté multisites Grands Champs Sud - Urien portant sur deux secteurs de renouvellement urbain d'une superficie d'environ de 1,3 hectare chacun.

Suite à une délibération en date du 25 juin 2012, un traité de concession d'aménagement a été signé avec la société d'équipement de Loire-Atlantique (LAD-SELA) le 9 août 2012. La concession d'aménagement est d'une durée de 12 ans.

Par une délibération en date du 19 novembre 2024, la durée de la concession d'aménagement a été prolongée de trois années, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Conformément au II de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et à l'article L. 1523-2 du Code général des collectivités territoriales, l'article 29 du traité de concession prévoit les modalités du contrôle technique, financier et comptable exercé par la Commune en tant qu'autorité concédante. Ce contrôle passe, notamment, par l'approbation d'un compte-rendu annuel comprenant l'ensemble des éléments nécessaires à une bonne vision rétrospective et prospective, notamment financière, de l'opération.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1523-2 ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 300-5 ;

VU le traité de concession en date du 9 août 2012, modifié par voie d'avenants, et notamment son article 18 ;

VU le compte-rendu annuel au concédant annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que le présent compte-rendu annuel au concédant (CRAC) repose sur le principe d'une livraison de la nouvelle gendarmerie au printemps 2026, donc d'études et travaux de démolition de l'actuelle gendarmerie à engager fin 2026,

CONSIDÉRANT que :

- le montant total des acquisitions foncières ne présente aucune évolution vis-à-vis du dernier CRAC approuvé ;
- le montant total des études présente une évolution vis-à-vis du dernier CRAC approuvé de + 20 000 euros hors taxe du fait de l'actualisation de la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de démolition, désamiantage et dépollution, de la relance d'une consultation travaux et de la réactualisation des prix de 2016 pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques ;
- le montant total des travaux présente une évolution vis-à-vis du dernier CRAC approuvé de - 10 000 euros hors taxe du fait de l'actualisation de l'enveloppe dédiée aux dépenses imprévues et aux révisions de prix, initialement estimée à 20 000 euros hors taxe ;
- le montant des cessions ne présente pas d'évolution vis-à-vis du dernier CRAC approuvé ;
- le montant total de la rémunération du concessionnaire présente une évolution vis-à-vis du dernier CRAC approuvé de + 200 euros hors taxe au regard des évolutions observées sur les études et travaux ;
- le montant total de la participation du concédant ne connaît pas d'évolution vis-à-vis du dernier CRAC approuvé ;

CONSIDÉRANT que le bilan financier actualisé au 31 décembre 2025 qui s'équilibre à hauteur de 2 732 135 euros, connaît une évolution à la hausse de 953 euros HT par rapport au dernier CRAC approuvé du fait de l'actualisation des produits financiers ;

CONSIDÉRANT de fait, que la participation prévisionnelle de la collectivité à l'équilibre de la zone d'aménagement concerté se maintient à hauteur de 2 174 119 euros, soit au même niveau qu'au 31 décembre 2024 ;

Après avis de la commission urbanisme et transitions en date du 17 juin 2026 et de la commission finances, ressources humaines, système d'information en date du 18 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

APPROUVE conformément à l'article L. 3005-II du Code l'urbanisme, le compte-rendu annuel au concédant établi au 31 décembre 2025 pour la ZAC multisites Grands Champs Sud Urien, annexé à la présente délibération, et notamment le bilan prévisionnel hors taxes de l'opération d'aménagement arrêté au 31 décembre 2025 qui s'élève à 2 732 135 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU

A black ink signature of Mélanie Cottineau.

Jean-François ZAREMBA

A blue ink signature of Jean-François Zarembo.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260629-2026DELIB101-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

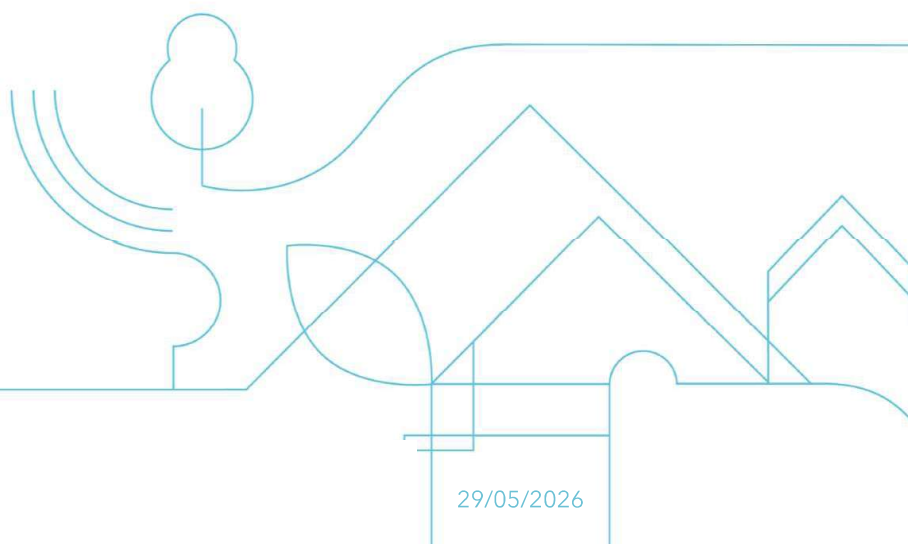
Publié le

ID : 044-200083228-20260629-2026DELIB101-DE



01614 – ZAC MULTISITES URIEN - GRANDCHAMPS ANCENIS – ST-GÉRÉON

COMPTE RENDU D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE AU 31/12/2025



29/05/2026

 ANCENIS
- SAINT -
GÉRÉON



Préambule

Ce Compte rendu répond aux dispositions prévues à :

- L'article L300-5 du Code de l'urbanisme,
- L'article 1523-2 du Code général des Collectivités territoriales,
- L'article 18 du traité de concession d'aménagement.

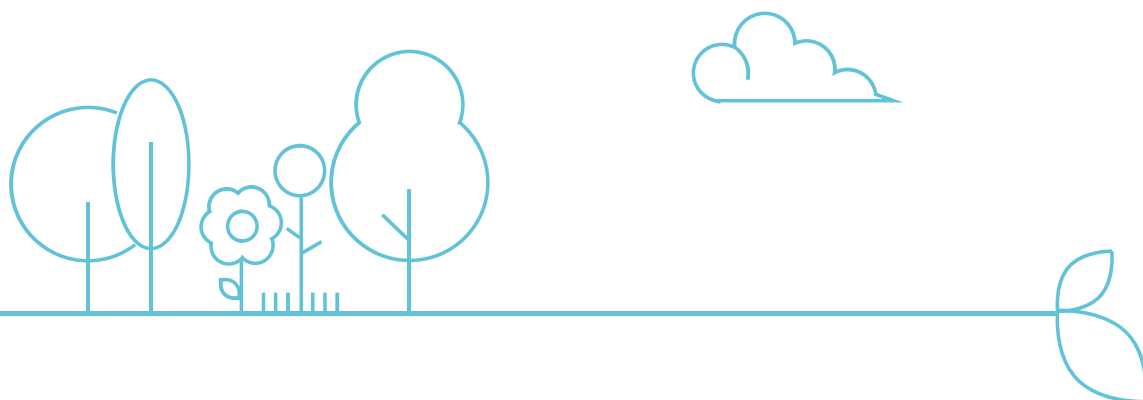
Le présent document est soumis à la Ville d'Ancenis-St-Géréon, concédante de l'opération, pour approbation du CRAC arrêté au 31/12/2025.



Sommaire

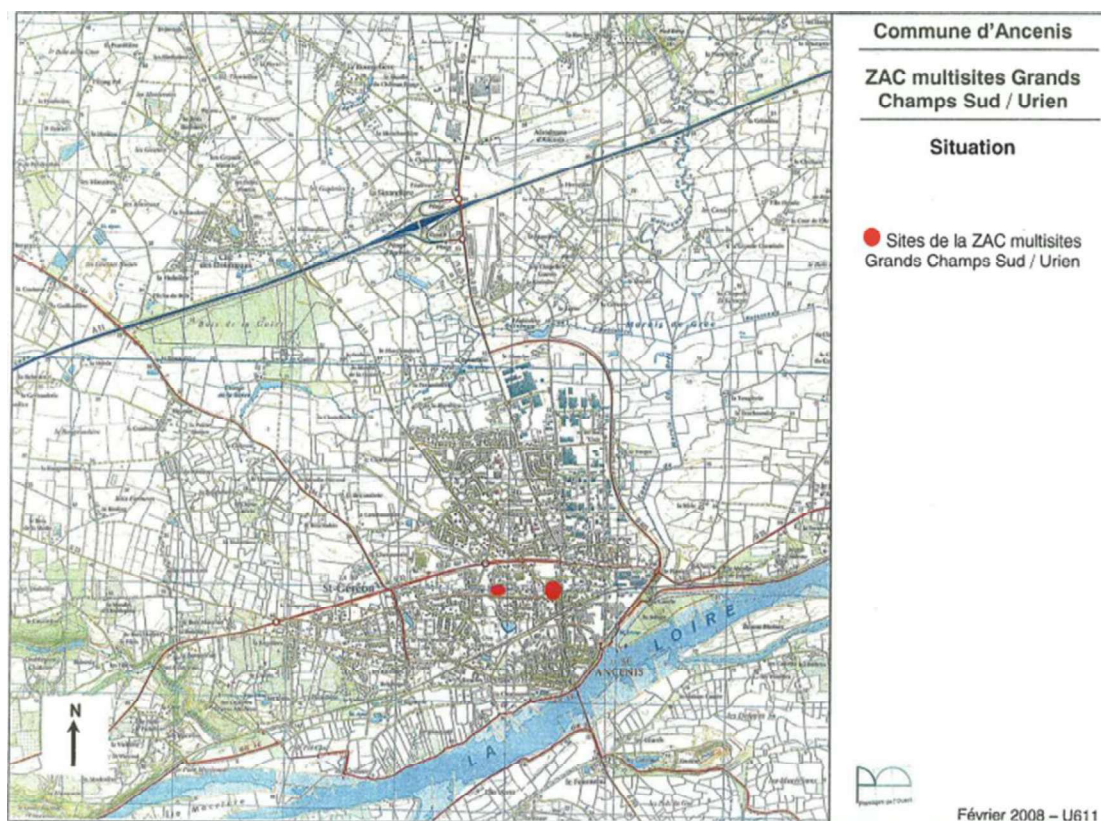


- 1 Présentation de l'opération
- 2 Etat d'avancement et prévisionnel
- 3 Etat financier de l'opération
- 4 Propositions au concédant
- 5 Annexes



1 Présentation de l'opération

Plan de situation



Périmètre de l'opération



Plan masse de l'opération





Objet de l'opération

Programme des constructions à réaliser	Dossier de réalisation concession	
	Urien	Grand-Champs
Vocation de l'opération	Habitat, activités de services	
Superficie de l'opération	1,3 ha	1,4 ha
Nombre de logements - Dont 0% de logements sociaux - Dont 0% d'accèsion sociale / Abordable	61 (dont 35 nouveaux logements dédiés au projet de gendarmerie)	55
Surface de plancher autorisée	9 500 m ²	
Surface à acquérir	1,61 ha	
Surface à céder	0,94 ha	0,36 ha
Ratio surface cessible / surface à acquérir	80%	





Missions de l'aménageur

Missions du concessionnaire telles que décrites à l'article 3 du traité de concession :

- **Acquérir le foncier** dans et en dehors de la ZAC, gérer les biens acquis, mettre en état les sols, reloger les occupants et démolir les bâtiments existants le cas échéant
- **Réaliser les aménagements** et équipements publics
- **Etablir et tenir à jour les documents comptables** et de gestion financière de l'opération, négocier et contracter les moyens financiers
- **Procéder à toutes les études opérationnelles nécessaires**
- **Mettre en place les moyens efficaces pour assurer la commercialisation**
- **Mobiliser les subventions**
- **Suivre et faire aboutir les procédures administratives** engagées par le concédant
- **Assurer l'ensemble des tâches de gestion de conduite et de coordination de l'opération**





Historique des données contractuelles

Concession signée le : 9 août 2012

Expire le : 31 décembre 2027

Délibérations approuvant le CRAC:

- CRAC 2024 : 7 juillet 2025
- CRAC 2023 : 19 novembre 2024
- CRAC 2022 : 25 septembre 2023
- CRAC 2021 : 14 novembre 2022

Délibération approuvant les avenants au traité de concession :

- **Avenant n°1** : signé le 25 septembre 2017
 - Autorisation de vente en direct de foncier, situé sur Urien par la commune d'Ancenis
 - Modification du montant des participations financières
- **Avenant n°2** : signé le 16 décembre 2019 portant sur les modalités de rémunération de l'aménageur
- **Avenant n°3** : signé le 17 décembre 2024
 - Prorogation de la convention d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2027





Procédures administratives et foncières

	Date de délibération / Arrêté	Date de validité
Dossier de création de ZAC / Permis d'aménager	25 mars 2008	Sans objet
Dossier de réalisation de ZAC	23 juin 2016	Sans objet
Arrêté de DUP	Sans objet	Sans objet
Procédures environnementales (nature à préciser) + référence Arrêtés / courriers	Sans objet	Sans objet

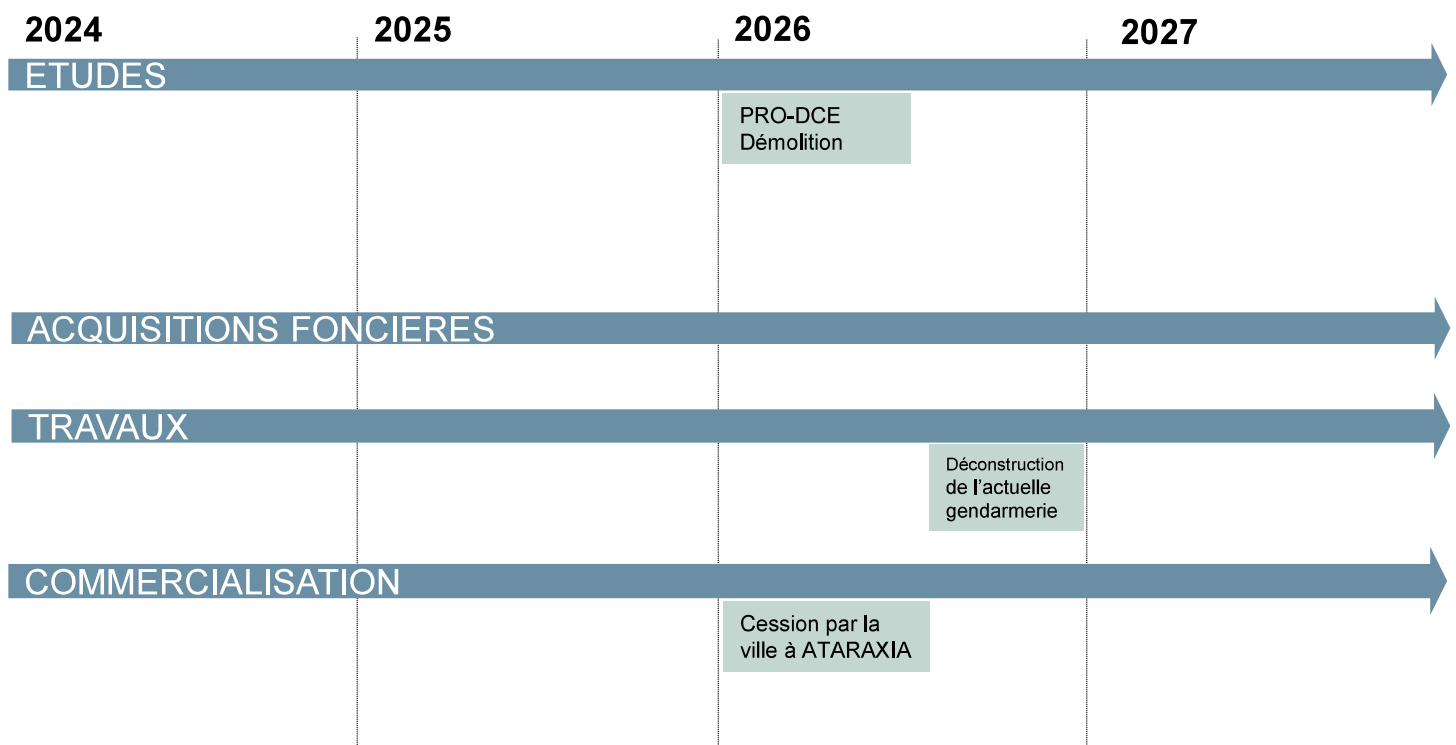
	Diagnostic	Fouilles
Archéologie	Sans objet	Sans objet







Planning prévisionnel - Site Urien





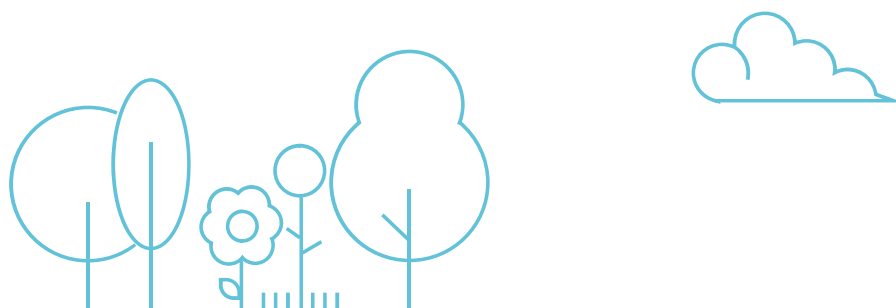
Avancement opérationnel et financier

Avancement opérationnel	Réalisé au 31/12/2025	
Surface acquise	3 770 m ²	23 %
Surface plancher attribuée	4 319 m ²	45,5 %
Surface cédée	3 186 m ² *	24,5 %

Les superficies présentées ci-avant correspondent au réalisé par rapport à ce que prévoyait le dossier de réalisation. *Exemple : 3 186 m² de terrain on été cédés sur les 13 000 m² (1,3 ha) initialement prévus au dossier de réalisation, soit 24,5%.

Avancement opérationnel	Réalisé au 31/12/2025
Dépenses cumulées / Total dépenses	88,6%
Recettes cumulées / Total recettes	90,1%





2 Etat d'avancement et prévisionnel

Actualités de l'opération

Actualité de l'opération sur le secteur Urien

Il est rappelé que par la signature de l'avenant n°1 en 2017, la ville assure directement la commercialisation des fonciers qu'elle maîtrise.

Le retrait de la mission commercialisation a pour conséquence l'annulation de l'acquisition du foncier de la ville (participation sous forme d'apport en nature) et donc la suppression de la recette correspondante.

Les travaux de la gendarmerie sont en cours, avec une livraison attendue au printemps 2026. Un projet immobilier à l'ouest du site est à l'étude pour la création de logements et bureaux.



Projet de logements et bureaux à l'ouest du secteur Urien



Projet de la nouvelle gendarmerie

29/05/2026

16





Actualités de l'opération

Actualité de l'opération sur le secteur Urien



Insertions 3D du projet de logements et bureaux dans son environnement, secteur Urien. Vues depuis la rue René Urien.

Source : PC6 dossier Permis de Construire Modificatif ATARAXIA – BYAA

Le présent CRAC repose sur le principe d'une livraison de la nouvelle gendarmerie au printemps 2026.

Une fois le déménagement du personnel de gendarmerie effectué dans les nouveaux locaux, les études et travaux de démolition de l'actuelle gendarmerie pourront être engagés, ces travaux étant programmés à ce stade en fin d'année 2026.

La fin de la concession d'aménagement est fixée au 31 décembre 2027.



Acquisitions foncières

- **Réalisé 2025 : 0 k € HT**

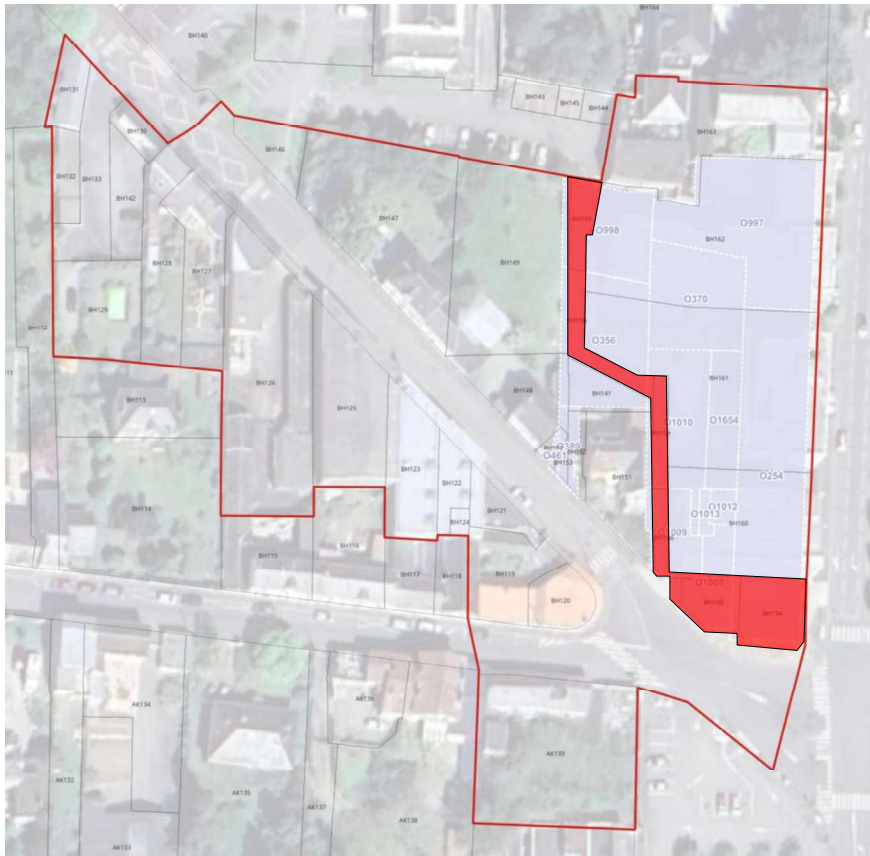
- **A réaliser 2026 : 0 k € HT**

La ville conserve la maîtrise foncière du site Urien.

- **Total : 1 057 k € HT**

Le montant total des acquisitions foncières ne présente aucune évolution vis-à-vis du dernier CRAC approuvé.

19



10

Les ouvrages de ce secteur seront à remettre avant la clôture de la concession.



Etudes

- **Réalisé 2025 : 0 k € HT**
- **A réaliser 2026 : 42,3 k € HT**
 - Honoraires de maîtrise d'œuvre SUPER 8 (architecte-urbaniste) estimées à 4,1 k € HT
 - Honoraires de maîtrise d'œuvre BURGEAP (dépollution-démolition) estimées à 25 k € HT
 - Bureau de contrôle démolition : provision de 3 k € HT
 - Coordonnateur SPS démolition : provision de 3,8 k € HT
 - Enveloppe de 6,4 k € HT en cas de dépenses imprévues et révisions
- **Total : 274 k € HT**

Le montant total des études présente une évolution de +20 k € HT vis-à-vis du dernier CRAC approuvé.

Cette évolution s'explique par l'actualisation de la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de démolition, désamiantage et dépollution confiée à BURGEAP.

En effet, plusieurs prestations complémentaires apparaissent aujourd'hui nécessaires, notamment l'actualisation du CCTP travaux, la relance d'une consultation travaux ainsi que l'analyse des offres correspondantes.

Par ailleurs, les prix initialement prévus dans le marché conclu en 2016 nécessitent également une réactualisation afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.





Travaux d'infrastructure et de bâtiments

- **Réalisé 2025 : 0 k € HT**
- **A réaliser 2026 : 214,6 k € HT**
 - Travaux de démolition de l'actuelle gendarmerie : enveloppe de 162 k € HT
 - Travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées rue des Fresnes : provision de 32,5 k € HT
 - Enveloppe de 10 k € HT en cas de dépenses imprévues et révisions
- **Total : 992 k € HT**

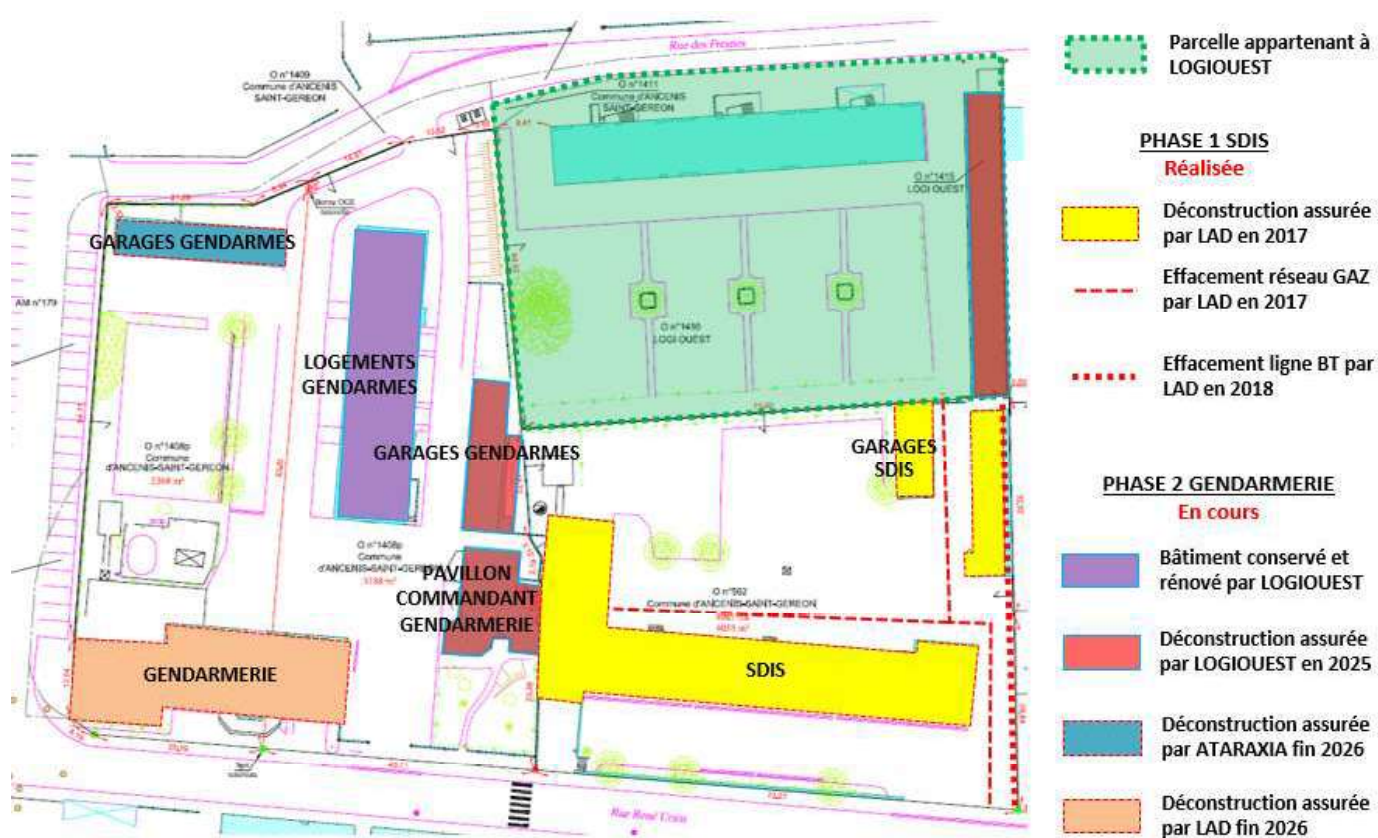
Le montant total des travaux présente une évolution de -10 k € HT vis-à-vis du dernier CRAC approuvé.

Cette évolution correspond à l'actualisation de l'enveloppe dédiée aux dépenses imprévues et aux révisions de prix, initialement estimée à 20 k € HT et désormais ramenée à 10 k € HT.

À noter que l'enveloppe initialement dédiée aux travaux de démolition s'élevait à 124,5 k € HT en 2016. Afin d'anticiper l'évolution des coûts sur une période de près de dix ans, une majoration prévisionnelle de +30 % a été appliquée, portant ainsi l'enveloppe travaux à 162 k € HT.



Etat d'avancement prévisionnel





Commercialisation

- Réalisé 2025 – 0 k € HT
- A réaliser 2026 – 0 k € HT
- Total – 539 k € HT

Le montant total des **cessions** ne présente pas d'évolution vis-à-vis du dernier CRAC approuvé. A noter que la commune a souhaité poursuivre en direct la commercialisation de l'ilot Urien, étant propriétaire du foncier.



Rémunération de société

La rémunération du concessionnaire telle que définie par l'article 32 du traité de concession complété par l'avenant n°2 en date du 20 décembre 2019 est la suivante :

- **Mission d'acquisition** : 4% de l'ensemble des dépenses TTC hors propriétés communales acquises par l'aménageur.
- **Missions d'études opérationnelles, pilotage, suivi des PC** : 30 000 € HT par an les trois premières années.
- **Missions de suivi administratif** : forfait annuel de 5 000 € HT à compter de l'année 2019 jusqu'à la fin de la concession.
- **Mission de réalisations d'études et de suivi technique** : 2% du montant HT des dépenses liées aux études et aux travaux d'aménagement à partir de janvier 2019.
- **Missions de commercialisation** : 4% des montants TTC fixés dans les actes de cessions [...].

- **Réalisé 2025 : 5 k € HT**

- Forfait de suivi administratif

- **A réaliser 2026 : 10,1 k € HT**

- Forfait de suivi administratif (5 k € HT)
 - Réalisation d'études et suivi technique (estimation 5,1 k € HT)

- **Total : 301 k € HT**

Le montant total de la rémunération du concessionnaire présente une légère évolution de + 200 € HT vis-à-vis du dernier CRAC approuvé, au regard des évolutions observées sur les études et travaux.





Participation du Concédant

- **Réalisé 2025 : 0 k € HT**
- **A réaliser 2026 : 270 k € HT**
 - Participation au titre de l'équilibre de l'opération d'un montant de 270 k € HT
- **Total : 2 174 k € HT**

Le montant total de la participation ne connaît pas d'évolution.

Points de vigilance:

Le montant défini tient compte d'un calendrier avec une démolition des locaux de la Gendarmerie fin 2026. Tout report ou retard dans le projet pourrait avoir une incidence sur le coût des travaux de démolition.



Historique de facturation des participations

	Date	N° de facture	Montant €
<u>Participation d'équilibre</u>	12/10/2017	FA 17.120	350 000,00 €
	17/09/2018	FA 18.148	245 000,00 €
	27/08/2018		595 119,48 €
	19/12/2019		245 000,00 €
	16/06/2020	FA 20.064	245 000,00 €
<u>Participation apport foncier</u>	06/07/2016		224 000,00 €
TOTAL			1 904 119,48 €



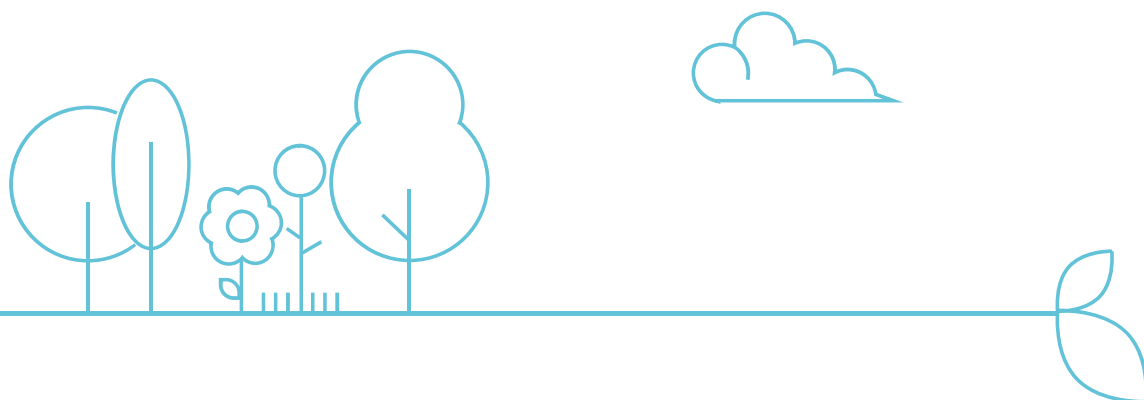


Trésorerie de l'opération

- **Trésorerie cumulée au 31/12/2025 : 31 k €**
- **Trésorerie prévisionnelle 2026 : 24,6 k €**

- **Emprunt**

Aucun emprunt n'est mis en place sur l'opération



3 Etat financier de l'opération



Bilan financier au 31/12/2025

	Bilan Dernier App.	REALISE			PREVISIONNEL			Bilan Nouveau	Ecart
		Fin 2024	2025	Total	2026	2027	Au delà		
RECETTES	2 731 182	2 460 537	704	2 461 241	270 682	212		2 732 135	953
LOCATIONS	13 220	13 220		13 220				13 220	
CESSIONS	538 868	538 868		538 868				538 868	-1
PARTICIPATIONS DU CONCEDANT	2 174 119	1 904 119		1 904 119	270 000			2 174 119	
PRODUITS FINANCIERS	3 708	3 063	704	3 768	682	212		4 661	953
AUTRES PRODUITS	1 267	1 267		1 267				1 267	
DEPENSES	2 731 182	2 415 963	5 000	2 420 963	277 013	34 158		2 732 134	952
ETUDES	253 965	206 645		206 645	42 287	25 034		273 965	20 000
COÛTS D'ACQUISITION	1 057 001	1 057 001		1 057 001				1 057 001	-1
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	1 009 517	784 928		784 928	214 589			999 517	-10 000
TRAVAUX DE BÂTIMENTS	-7 451	-7 451		-7 451				-7 451	
FRAIS FINANCIERS SUR COURT TERME	22 573	22 573		22 573				22 573	
FRAIS FINANCIERS SUR FINANCEMENTS	17 200	17 200		17 200				17 200	
FRAIS DE SOCIETE	301 448	281 010	5 000	286 010	10 138	5 501		301 648	200
FRAIS DIVERS	76 637	53 766		53 766	10 000	3 624		67 390	-9 247
FRAIS DE COMMERCIALISATION	292	292		292				292	
RESULTAT D'EXPLOITATION	0	44 573	-4 296	40 278	-6 331	-33 946	0	0	0





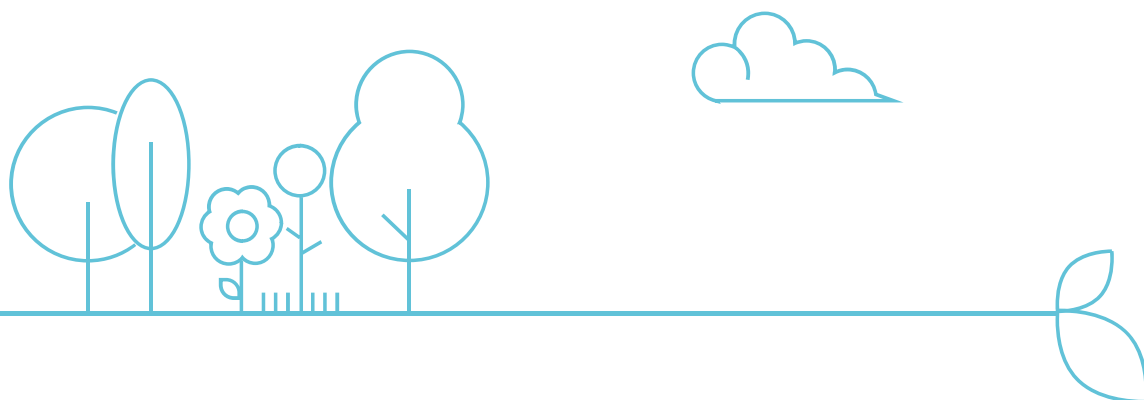
Bilan financier au 31/12/2025

	Bilan Dernier App.	REALISE			PREVISIONNEL			Bilan Nouveau	Ecart
		Fin 2024	2025	Total	2026	2027	Au delà		
AMORTISSEMENTS	1 611 015	1 610 215		1 610 215		800		1 611 015	
Financements remboursés et à rembourser	1 000 000	1 000 000		1 000 000				1 000 000	
Cautions remboursées	5 800	5 000		5 000		800		5 800	
Avances remboursées aux collectivités	595 119	595 119		595 119				595 119	
Créditeurs divers	10 096	10 096		10 096				10 096	-1
FINANCEMENT	0	-9 296	0	-9 295	0	9 296	0	0	0
MOBILISATIONS	1 611 015	1 600 919		1 600 919		10 096		1 611 015	
Financements encaissés et à encaisser	1 000 000	1 000 000		1 000 000				1 000 000	
Cautions reçues	5 800	5 800		5 800				5 800	
Avances reçues des collectivités	595 119	595 119		595 119				595 119	
Créditeurs divers	10 096					10 096		10 096	
Compte de tiers, Tva et autres financements		-35 278	4 296	-30 982	6 331	24 650		-1	
TRESORERIE CUMULEE	0	34 785	30 985	0	24 651	1	1	1	0



Evolutions et points de vigilance

- **Le bilan financier s'équilibre à hauteur de 2,73 M€ HT.**
- Les recettes évoluent vis-à-vis du dernier CRAC approuvé.
 - Actualisation des produits financiers (+1 k € HT)
- Les dépenses évoluent vis-à-vis du dernier CRAC approuvé.
 - Augmentation des études avant travaux de démolition (+20 k € HT)
 - Actualisation des dépenses travaux diverses et imprévues (-10 k € HT)
 - Actualisation des frais de société (rémunération) (+200 € HT)
 - Actualisation des provisions pour frais divers (-9,2 k € HT)
- **Les points de vigilance de l'opération :**
 - Un décalage du planning des travaux de la nouvelle gendarmerie peut avoir pour conséquence une enveloppe « travaux démolition » réévaluée à la hausse.



4 Propositions au concédant

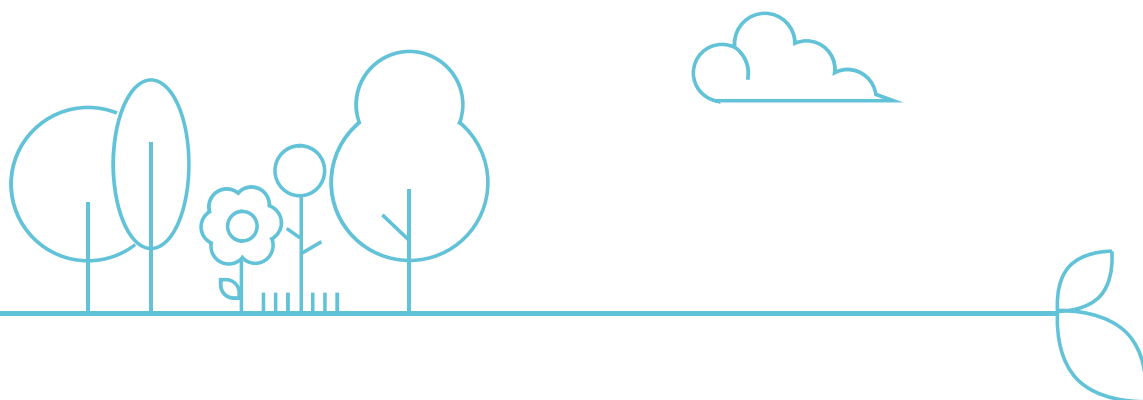


Propositions au concédant

Il est proposé à la Collectivité d'approuver :

- Le bilan prévisionnel hors taxes de l'opération d'aménagement arrêté au 31/12/2025, qui s'élève à 2 732 135 €
- Le versement anticipé, en 2026, de la participation initialement prévue en 2027, pour un montant de 270 000 €, au titre de l'équilibre global de l'opération. Le présent CRAC prévoit un appel de cette participation en septembre 2026.





5 Annexes



Etat des acquisitions

PROPRIETAIRE	Parcelles Mères	Références cadastrales	Surface acquise	Date acte	Montant des Acquisitions et Frais en €				
					réalisé au 31-déc-24	Réalisés 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Total
B3 Acquisitions					1 042 000,00 €				1 042 000,00 €
DAVY	O 254 et O 370	BH 160p, 161p, 162p	1380	12/07/2016	350 000,00 €				350 000,00 €
JARRY	O 998, 356, 461, 389	BH 141, 158, 159, 161p, 162p	858	21/07/2014	233 000,00 €				233 000,00 €
VILLE D'ANCENIS	O 1010, O 997, O 1009	BH 155, 156, 157, 160p,	1114	26/08/2016	224 000,00 €				224 000,00 €
RICHARD	O 1008, O 1011, O 1012, O 1013	BH 154, 160p, 161p	418	27/08/2013	235 000,00 €				235 000,00 €
B4 Frais d'acquisition					15 001,00 €				15 001,00 €
B401 Frais d'expropriation					13 865,00 €				13 865,00 €
B402 Frais de notaires					1 136,00 €				1 136,00 €
B403 divers									
Total			3 770 m²		1 057 001,00 €	- €	- €	- €	1 057 001,00 €





Etat des cessions au 31/12/2025

							Ventes au 31/12/25	Vente(s) prévisionnelle(s) 2026
Section	N° parcelle	Lot	Superficie	Etat de commercialisation	SP	Propriétaire	Prix de vente € HT	Prix de vente € HT
BH	160	1	603,00 m²	VENDU	4319,00 m²	SCCV VINCENT	518 280,00 €	
BH	161	2	1181,00 m²					
BH	162	3	1219,00 m²					
BH	141	nc	183,00 m²	VENDU	nc	M et Mme TESTARD	20 587,50 €	
BH	152							
BH	153							
			3186,00 m²					
TOTAL CESSIONS € HT							538 867,50 €	

Tableau de synthèse des travaux

Détail Travaux	Montant en € HT des travaux			
	réalisé au 31-déc-25	Prévisions 2026	Prévisions 2027	TOTAL
Secteur GRANDS-CHAMPS				
MA 15/072 GENIER DEFORGE	246 468,47			246 468,47
MA 18/036 PIGEON TP	113 613,85			113 613,85
MA 18/037 CEGELEC	44 665,80			44 665,80
MA 18/038 EDELWEISS	30 576,07			30 576,07
MA 18/088 BIGEARD	49 612,92			49 612,92
Divers	14 098,56			14 098,56
Secteur URIEN				
MA 17/060 CHAZE TP (Tranche 1)	178 018,55			178 018,55
Révisions	2 098,55			2 098,55
Pénalités	-4 200,00			-4 200,00
Travaux de démolition Gendarmerie - Tranche 2		124 475,00		124 475,00
Réévaluation travaux +30%		37 342,50		37 342,50
Concessionnaires réseaux publics				
ENEDIS	42 674,50			42 674,50
GRDF	29 283,68			29 283,68
ORANGE	4 119,67			4 119,67
VEOLIA	1 434,00			1 434,00
COMPA (réseau EU)	0,00	32 500,00		32 500,00
Diagnostic amiante	12 670,00			12 670,00
Divers et imprévus	12 342,76	20 271,00		32 613,76
Total	777 477,38	214 588,50	0,00	992 065,88

29/05/2026

38

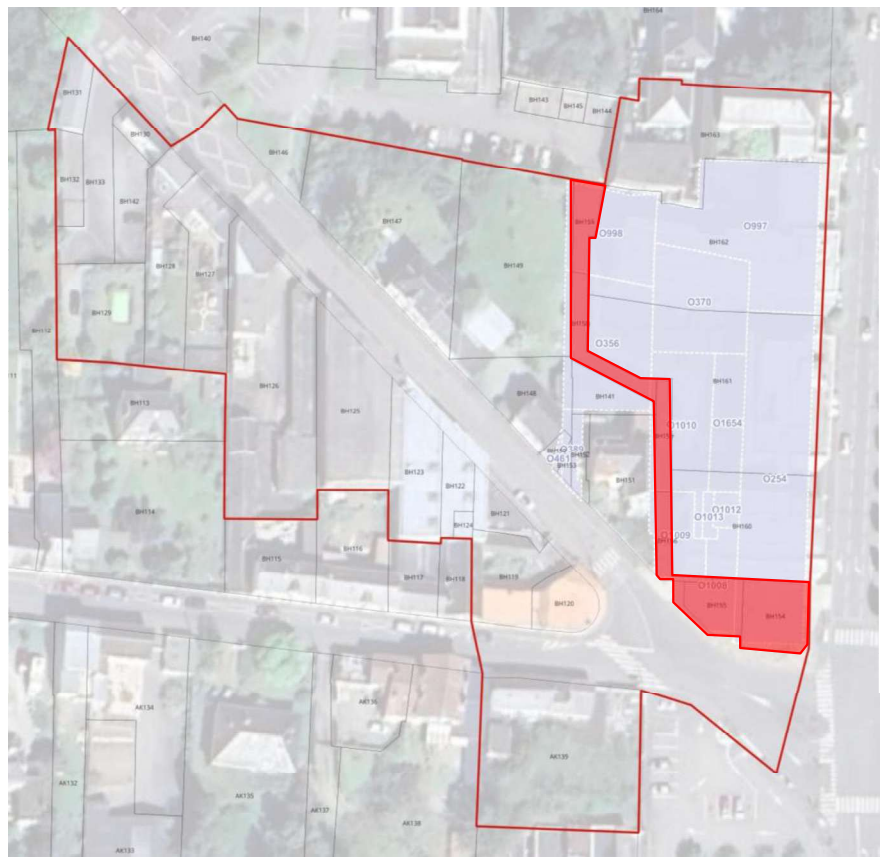
Etat des réceptions et remises d'ouvrages



Travaux réceptionnés en phase définitive

Emprise foncière
rétrocédée à la Ville
d'Ancenis-Saint-Géréon
**par délibération en
date du 27/09/21 et
acte signé le
11/07/2022**

La remise des ouvrages
au concédant aura lieu
avant la clôture de la
concession





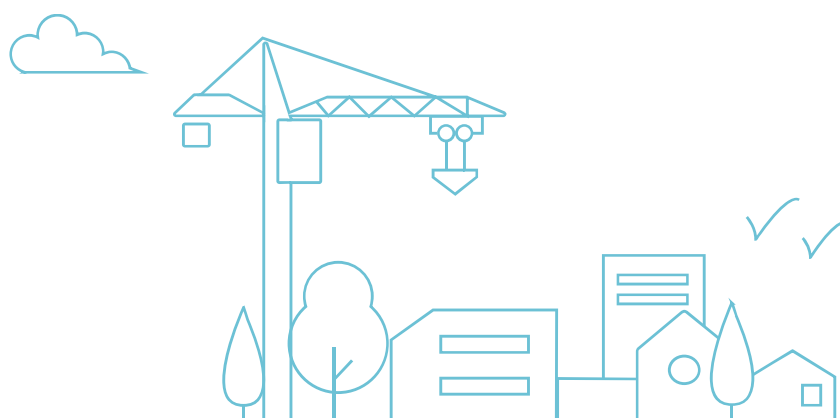
Contact :

Aurélien CHARLES

Chef de projet

a.charles@lad44.fr

06 70 09 54 75



Loire-Atlantique développement

2 bd de l'Estuaire - CS 66207
44262 Nantes Cedex 02
Tél. : 02 40 20 20 44